



Compte rendu du CSA académique du 6 février 2026

1. LES MOYENS DU 1^{er} DEGRÉ

Avec 1891 suppressions de postes dans le 1^{er} degré et 1365 suppressions dans le 2nd degré au niveau national, le gouvernement choisit le pire des scénarios en faisant porter sur l'éducation, des économies drastiques.

Pour ces raisons, les représentant·es du personnel de la FSU et de la FSU-SNUipp ont boycotté le CSA académique du 3 février, ([lire les raisons du boycott](#)).

Dans notre académie, ce sont 87 postes 1^{er} degré à redonner au ministère, suppressions de postes ventilées comme suit : Cher (-11), Eure-et-Loir (-22), Indre (-5), Indre-et-Loire (-21), Loir-et-Cher (-8 : le double de l'an dernier), Loiret (-20)

Sur la répartition des moyens, la FSU dénonce la vision mathématique du ministère.

Alors que tous les voyants sont au rouge (hausse du nombre de faits établissements, hausse des demandes de protection fonctionnelle, alerte provenant de l'ARS, manque de personnels médico-sociaux...), rien n'est mis en place pour prendre en compte la souffrance des personnels.

a) PEMF et temps de décharge : retour du 33%

Il y a plusieurs années, le Rectorat avait abaissé à 25% le temps de décharge des PEMF. Depuis, la FSU n'a eu de cesse de dénoncer cette mesure en contradiction avec les textes. Le 33% est à nouveau appliqué pour les PEMF, c'est une avancée syndicale importante.

b) Coordonnateurs PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)

Aux 87 suppressions de postes s'ajoute la création de 31 postes de coordonnateurs PAS qui vont devoir se faire au frais des départements ! Ainsi, cela revient à démarrer les opérations de carte scolaire avec une facture de moins 118 postes !

En instance la FSU est intervenue pour :

1) alerter sur le risque de « déshabiller » des postes occupés par des enseignants spécialisés puisque le cahier des charges stipule que « Le coordonnateur est un personnel de l'éducation nationale déchargé à temps plein, disposant d'une certification et/ou d'expérience en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. ».

Sur ce point, le recteur se dit conscient de la nécessité de former de nouveaux enseignant·es spécialisés afin de couvrir les postes de coordonnateurs PAS tout en préservant la présence de PE spécialisé·es sur les ULIS ou dans les établissements.

2) demander la création de nouveaux postes de RASED, notamment de maîtres G, principal levier de prévention des difficultés scolaires et de socialisation pour éviter de glisser vers des situations de crise. Cette demande de création de postes est d'autant plus justifiée que les RASED ont été



durement touchés par les fermetures de postes au moment de la hausse démographique que le ministère refusait d'absorber par une hausse des moyens d'enseignement.

Sur les RASED, le recteur s'est engagé à ce qu'aucun moyen ne soit supprimé dans les départements. Mais il ne s'est pas positionné sur l'ouverture de nouveaux postes comme le demande la FSU-SNUipp.

3) dénoncer l'absence de dotations spécifiques pour la mise en œuvre des PAS et a questionné le rectorat sur un bilan des PAS déjà en place dans les départements. Pour l'IA28 le dispositif remplit ses missions grâce à « des dispositifs associés » ! La FSU a questionné sur la nature de « ces dispositifs associés » car il y a une différence considérable entre un dispositif qui est dans la gestion de moyens déjà très insuffisants et entre un dispositif avec des moyens permettant des réponses concrètes et rapides pour la protection des élèves et des personnels. Nous n'avons pas eu de réponse claire à notre question. La FSU a obtenu la tenue d'un groupe de travail en mars sur ces questions de gestion de climat scolaire.

4) pointer le manque de moyens en personnels de santé, d'où des PAS incomplets avec des actions limitées,

Le recteur dit vouloir s'assurer que chaque emploi « ARS » soit pourvu afin que les dispositifs soient opérationnels.

5) dénoncer la multiplication des postes ou missions « hors la classe » qui ne permettent pas de diminuer le nombre d'élèves par classe, principale revendication des enseignants qui accueillent des élèves ayant de plus en plus de difficultés d'apprentissages, de problèmes de santé ou rencontrant des difficultés personnelles.

Bilan présenté par Mme Cotton, conseillère technique académique ASH :

- le PAS est présenté comme une réponse de 1ère intention vis-à-vis des parents et des enseignants, avec un délai de réponse avoisinant les 15 jours
- plus de 80 % des saisines concernent des enfants ne relevant pas du champ du handicap.
- 50 % des interventions des PAS se concentrent sur les niveaux de maternelle, de CP et de 6^{ème}
- il y aurait une meilleure prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers avec une intervention en classe possible.
- ils permettent une meilleure coordination de l'action mais nécessitent de construire une culture professionnelle commune entre l'éducation nationale et le secteur médico-social

La FSU reconnaît la nécessité d'une réponse rapide tant auprès des familles que des collègues. Toutefois, les représentant·es du personnel de la FSU ont insisté sur le fait que l'institution doit cesser de culpabiliser les enseignant·es sur leurs pratiques pédagogiques en les rendant responsables du mal être liés à des situations d'élèves éruptifs.

La FSU a demandé une clarification des missions de l'ensemble des dispositifs existants qui sont peu lisibles, y compris pour les personnels qui travaillent en leur sein.

Un travail académique est prévu sur ce point le 13 février prochain.

Pour la FSU, la priorité de l'employeur doit être la protection et la sécurité des collègues.

c) Plafonnement à 24 élèves par classe en GS/CP et CE1

Interrogé sur ce point, le Recteur a confirmé que cette priorité ministérielle était toujours d'actualité.



d) Carte scolaire, maillage territorial et élections municipales

La FSU est intervenue pour alerter sur la fragilisation du maillage territorial. Pour la FSU, il est indispensable de conserver un maillage de qualité et de proximité car l'école de la république doit être au plus proche des élèves.

Aucune instance « carte scolaire 1er degré » ne se tiendra avant le 23 mars, lendemain des élections municipales. Pour le moment, le Recteur n'est pas en mesure de dire quels seront les interlocuteurs des IA au moment de la carte scolaire lorsqu'il y aura un changement d'équipe municipale dans une commune.

La FSU est intervenue pour demander à ce que le mouvement des personnels n'ouvre pas avant la fin des opérations de carte scolaire.

Le calendrier du mouvement inter degré n'est toujours pas connu. Un groupe de travail devrait avoir lieu pour travailler à une cohérence des différents mouvements.

d) SEGPA

- La FSU a pointé l'incohérence de la réduction du nombre de places en SEGPA au regard du nombre de plus en plus important d'élèves en difficulté scolaire qui ne relèvent pas forcément du champ du handicap.
- La FSU a dénoncé la multiplication des demi-divisiones en SEGPA, qui organise, de fait, la pénurie de places.
- Interrogé par la FSU, le recteur affirme que les élèves scolarisés en 6^{ème} ordinaire pourront, si cela correspond à leurs besoins, être orientés en 5^{ème} SEGPA, et qu'aucune restriction n'a été demandée aux départements.

La FSU demande aux collègues et aux familles de lui faire remonter toutes les situations d'élèves qui ne pourraient pas être accueillis à la rentrée, ou celles pour lesquelles les élèves n'ont pas pu être accueillis cette année. Nous ferons remonter ces situations directement au rectorat.

II. AESH

a) Dotation académique

En décembre, le ministère a doté l'académie de 10 nouveaux Equivalents Temps Plein. En janvier, l'académie disposait d'une vingtaine d'emplois non pourvus.

Le rectorat dit ne pas avoir eu de demandes particulières des départements. Pourtant, nous connaissons tous des situations où les AESH doivent suivre un nombre d'élèves important, ou des situations où les AESH en arrêt ne sont pas remplacées !

b) Vademecum AESH

Il devrait être diffusé au retour des vacances de février : guide de 90 pages, il doit permettre de clarifier et sécuriser les AESH dans leurs droits et dans leurs missions.

c) Rétroactivité de la prime REP+

Le rectorat n'est pas en mesure de communiquer d'avancées sur le dossier. Cette lenteur est inadmissible étant donné l'enjeu financier pour nos collègues AESH qui sont maintenues dans des situations précaires.



d) AESH référents et Pôle d'appui à la Scolarité

La campagne de recrutement débutera en même temps que le mouvement des personnels. La couverture de leurs frais de déplacement sera une priorité car ces derniers font partie de leurs missions. Une formation académique devrait être proposée en juin. Cette formation doit réunir les coordonnateurs enseignants, les AESH référents et les personnels médico-sociaux afin de travailler à une culture professionnelle commune.

III. QUESTIONS DIVERSES

a) Médecin du travail

Le docteur Gruel est revenue et traitera prioritairement les demandes de mutations.

Une deuxième médecin doit être recrutée mais le rectorat fait face à une « lourdeur » administrative.

Le rectorat assure que les demandes de bonifications pour le mouvement des personnels seront également traitées.

b) Promotions

Les services DRH du rectorat ne donnent pas de réponse sur la manière dont est pris en charge la rétroactivité d'une promotion pour les directrices et directeurs d'école qui bénéficie de la bonification de 3 mois pour chaque année d'exercice.

Concernant la Hors classe, la FSU a rappelé que sauf opposition justifiée de l'employeur, les collègues avaient vocation à dérouler leur carrière sur deux grades.

La FSU est également réintervenue sur la classe exceptionnelle et les collègues qui étaient promouvables au titre du vivier 1 avant l'évolution des règles de promotion. Nous demandons à ce qu'une attention particulière soit portée aux collègues qui n'avaient pas été promus, conformément à ce que prévoit les textes.

Sur ces trois points, la DRH va de nouveau se pencher sur les textes...

Pour la FSU, il est assez incroyable que sur des questions « carrière » aussi importante, il y ait autant de difficultés à faire appliquer les textes !

c) Conservation des primes en cas d'arrêt maladie

La FSU a alerté sur le fait que les règles du maintien des primes REP et REP+ en cas de non remplacement, n'étaient pas appliquées. La DRH demande à ce que lui soient remontées toutes les situations qui nécessiteraient une intervention pour les régulariser.

d) Épisode neigeux

Le Recteur a assuré avoir eu une communication académique en demandant à tous les personnels de ne pas rejoindre leur travail s'ils étaient dans un secteur en vigilance orange, mais qu'ils devaient se tenir à disposition de l'employeur. Aucune retenue sur salaire ne doit avoir lieu en cas d'absence pour cause de non déplacement.

La FSU a demandé à ce que ces mesures puissent figurer dans un document écrit à l'image de ce qui existe pour les épisodes de fortes chaleurs. Cela permettrait de ne pas avoir à réagir en urgence. Ce travail pourrait être mené en F3SCT Académique.